

À la une

Équipements sportifs

PISCINE ET GYMNASSE RÉNOVÉS

Mobilités

**GARES : PLUS DE STATIONNEMENT,
PLUS DE SERVICES**

Entreprises

**CŒUR D'YVELINES,
UN TERRITOIRE ATTRACTIF**



LES 31 COMMUNES MEMBRES

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort l'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux,
Saint-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-l'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval -Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

Édito

Par Hervé Planchenault

Maire de Montfort l'Amaury

Président de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines

Quelle France peut nous assurer durablement la meilleure qualité de vie au quotidien ? Celle des métropoles, de l'urbanisation galopante, d'une économie toujours plus concentrée, toujours plus libérale, ou celle des Territoires ? La réponse est claire. La France des Territoires seule peut garantir écoute, solidarité, bon sens et équilibre. Difficile à l'État d'intégrer cette réalité, lui qui prône depuis quelques années le « plus c'est gros, plus c'est beau » et qui s'agissant de la gestion des Territoires, vise à la disparition des communes au profit de groupements de Communes surdimensionnées, ingérables et onéreux qui conduisent au recul du Service Public, de notre qualité de vie et d'une démocratie de proximité protectrice et vivante.

C'est dans ce contexte très défavorable pour l'avenir de nos communes que Cœur d'Yvelines entend donner un sens et une légitimité à son action pour le bien vivre ensemble sur notre territoire à taille humaine.

Notre Intercommunalité est et doit rester un outil de solidarité et d'action au service des communes, donc de leurs habitants, sur la base d'orientations partagées.

Merci donc à mes collègues élus et aux collaborateurs de « Cœur d'Yvelines » pour le travail accompli et pour le travail en cours.

L'actualité c'est la mise en service en fin d'année de capacités nouvelles de stationnement auprès des gares et l'ouverture à d'autres mobilités pour améliorer le quotidien de nombreux usagers de la SNCF domiciliés dans nos communes.

C'est aussi les décisions de « Cœur d'Yvelines » sur la fiscalité et l'implantation des entreprises qui renforcent l'attractivité et la richesse de notre territoire. C'est enfin la mise en œuvre de dispositions d'aides financières aux Communes, pour améliorer la qualité des services offerts aux habitants du Territoire, par la création d'un fonds de concours à l'investissement (3,7M€) et par la prise en charge directe de certaines dépenses (2,75M€) qui soulagent d'autant les budgets communaux.

D'autres chantiers en cours devraient permettre de poursuivre sur cette voie pour peu que le cadre juridique et politique imposé aux collectivités retrouve une certaine stabilité et que notre territoire reste soudé autour de son identité.

Dans ce numéro

Édition 2019 | n° 6

Bulletin d'informations
de la Communauté
de Communes Cœur d'Yvelines



Photo couverture :
Marion Thouseau

Directeur de la publication :
Hervé Planchenault

Responsable de la rédaction :
Denise Planchon

Mise en page et design :
Gradual
www.gradual.fr

Photographe :
François Jalicot

Impression :
Primset Impressions
01 30 55 56 56

Dépot légal juin 2019

2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE Zones d'activités Partenariat CCI / CMA Co-Working Fiscalité des entreprises (CFE)



4 SOUTIEN FINANCIER AUX PROJETS COMMUNAUX

5 DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS RÉNOVÉS

7 GARES : UNE SOLUTION FACE À LA SATURATION DU STATIONNEMENT

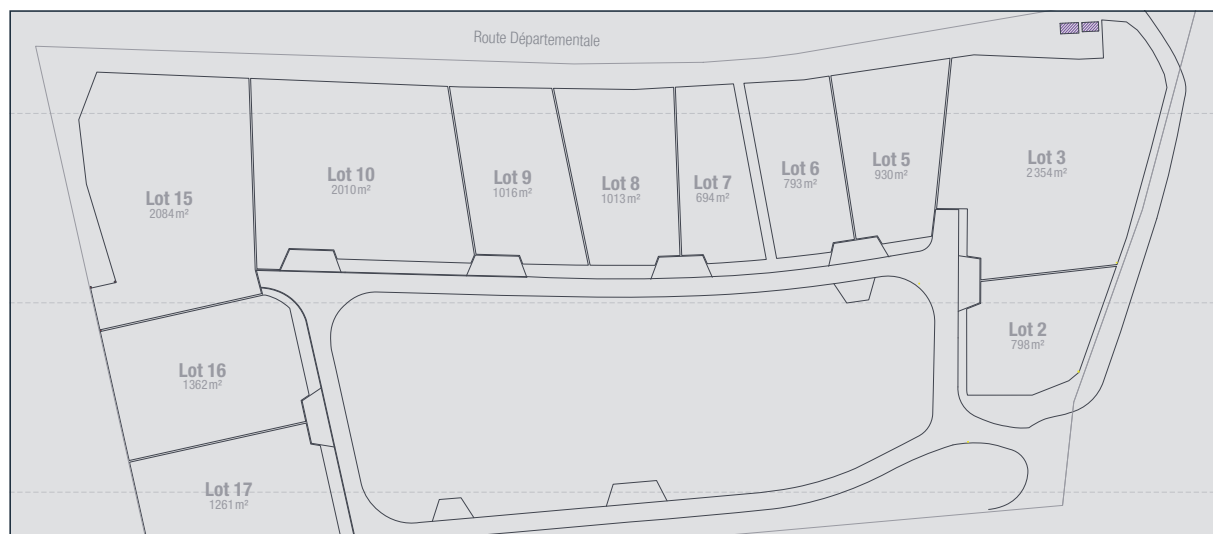


9 DÉCHETS MÉNAGERS

10 POLITIQUE D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ROUTE DES NOURRICES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Favoriser l'installation et la croissance des entreprises sur le territoire



↑ Découpage des lots de la zone du Petit Mont

← À l'entrée de la zone Pavy II

Zones d'activités

Cœur d'Yvelines développe son offre d'installation aux entreprises par la création de zones d'activités.

La création de la zone Pavy II à Saint-Germain-de-la-Grange a permis l'installation de vingt-deux entreprises aux domaines de compétence variés (bâtiment, espaces verts, automobile...).

La dernière zone aménagée, la zone d'activités du Petit Mont, située à Thoiry comporte 11 lots pour la première phase de déploiement. La commercialisation est en cours : trois lots sont déjà bâtis, quatre le seront prochainement. Il reste ainsi quatre terrains disponibles au prix de 80 € HT/m².

Les services de Cœur d'Yvelines sont à votre disposition pour toute demande d'informations au 06 79 98 82 44 ou par e-mail à l'adresse : contactza@cccy.fr.

Partenariat CCI/CMA

Afin d'accompagner la création et le développement des entreprises sur le territoire, Cœur d'Yvelines a pour objectif de signer un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Ces partenariats permettront de prendre en charge la demande des créateurs d'entreprises dans leur démarche globale de création-reprise d'entreprises, de faciliter les implantations et de simplifier l'accès à l'information des professionnels.

CO-WORKING

Un espace collaboratif de travail

Dans le cadre de sa compétence Actions de Développement Economique, **Cœur d'Yvelines a lancé une étude sur le co-working** (tiers-lieux). Cette nouvelle organisation du travail, en pleine expansion, permet de proposer un espace de travail partagé et favorise la création d'un réseau de travailleurs indépendants, encourageant l'échange et l'ouverture.

La Communauté de Communes a ainsi confié à un cabinet spécialisé la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité de création d'espaces de tiers-lieux sur son territoire.

Les conclusions de ce diagnostic territorial ont souligné :

- le fort potentiel pour un tiers-lieu destiné aux travailleurs indépendants et d'auto-entrepreneurs ;
- la quasi absence d'offre d'hébergement d'entreprises sur le territoire ;
- la pertinence de créer plusieurs tiers-lieux pour les entrepreneurs afin de développer l'accompagnement et l'hébergement des travailleurs indépendants (réseau, échanges, conseil, hébergement) ;
- les secteurs d'implantation les plus pertinents.

La commune de Jouars-Pontchartrain a fait valoir une opportunité d'aménage-

ment d'un espace de tiers-lieux. Il s'agit de locaux communaux (anciennement bâtiments du Gai Relais et ex BNP-Cheminées) situés Place Foch et Rue de Paris.

Compte-tenu de l'absence d'initiative privée et de l'existence de cette opportunité immobilière sur la commune, **Cœur d'Yvelines s'est impliquée dans ce projet par l'intermédiaire d'un soutien financier d'un montant de 474 437 € pour un montant total de travaux de 1 556 511 € HT.**



Projection de l'aménagement
du Gai Relais

Les locaux en travaux

FISCALITÉ DES ENTREPRISES SOUTENIR L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La cotisation foncière des entreprises (CFE) est un impôt local créé en 2010 pour remplacer, avec la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe professionnelle.

En 2017, Cœur d'Yvelines a diminué le montant de cotisation minimum de CFE (pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 32 600 et 250 000 euros par an) afin de renforcer l'attractivité de son territoire. Ce soutien des forces vives s'est prolongé en 2018 par la diminution du taux de CFE de 11 %. Toutes les entreprises du territoire ont pu constater une diminution du taux de 20,09 % à 18,10 %. Cette mesure, maintenue en 2019, conduit Cœur d'Yvelines à devenir la seconde intercommunalité du département au taux le plus faible.



LE FONDS DE CONCOURS

Soutien financier aux projets communaux

En février 2017, **Cœur d'Yvelines a souhaité mettre en place un dispositif de soutien à destination des communes par l'intermédiaire d'un fonds de concours** au titre des exercices 2017, 2018 et 2019, d'un montant global de 3 685 400 € sur trois ans.

Dans un contexte de tension budgétaire, ce fonds de concours est l'illustration particulièrement forte de la solidarité entre les collectivités en contribuant à des projets d'investissement propices à la maîtrise des dépenses et soutenant les communes face à leurs obligations réglementaires.

Ces fonds de concours sont destinés aux :

- travaux d'aménagements de sécurité et d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), (vidéoprotection, aménagement de cheminement...);
- travaux entraînant des économies d'énergie, (changement de menuiseries, travaux d'isolation, installation de nouveaux systèmes de chauffage...);
- travaux favorisant le maintien du commerce local et de l'artisanat, (création d'une voie de desserte pour le développement d'une zone commerciale...);
- travaux sur le patrimoine bâti, touristique et culturel (réfection de toiture, ravalement).

Pour chaque projet le montant de la participation de la Communauté de Communes est égal à la participation de la commune.

Depuis la mise en place de ce dispositif, 26 communes en ont fait la demande pour 74 projets représentant environ 1 500 000 euros. ■



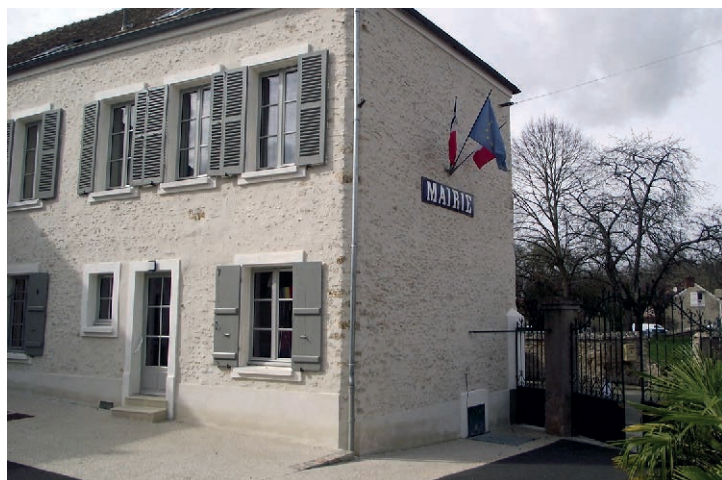
↑ Allée des chalands, Beynes

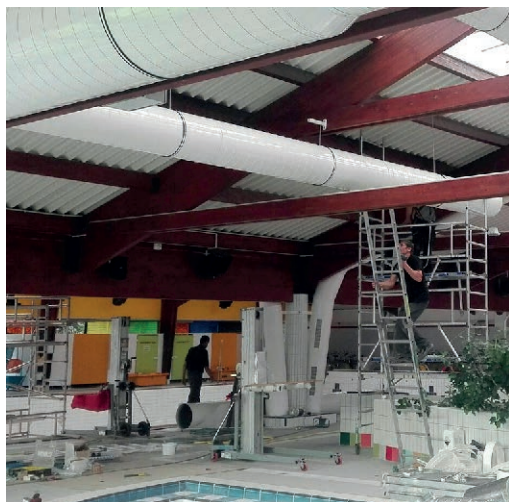
← Eglise de Gambais

→ École de Saulx-Marchais

↙ Mairie de Galluis

↘ Eglise de Flexanville et son borloge





La piscine intercommunale pendant les travaux. ↑

Salle de sport principale du gymnase après travaux. ↓



↑ La piscine intercommunale après la réouverture.



La piscine propose des activités pour tous ; du bébé nageur au sportif plus aguerri.

En 2018, la piscine a enregistré 83 000 entrées, dont 25 000 pour les écoles et collèges et 8 000 pour les associations.





↑
Le piscine
intercommunale
après la
réouverture.

Rénovation des équipements sportifs intercommunaux

■ ■ ■ ■ ■ Pour le confort des usagers et générer des économies d'énergie, la piscine et le gymnase intercommunaux ont été réhabilités durant l'année 2018.

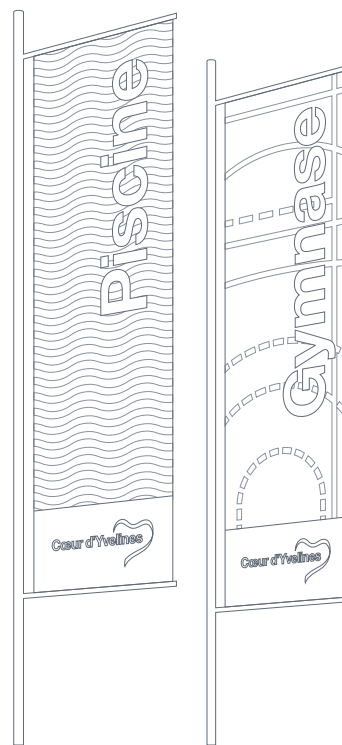
←
Le gymnase
après les travaux.

La piscine intercommunale accueillant, notamment, les écoles du territoire a fait l'objet d'une fermeture pour travaux en septembre/octobre 2018 :

- changement des chaudières pour un rendement plus élevé ;
- modification de l'installation de traitement d'air afin d'optimiser la consommation et mettre fin à l'inconfort thermique et olfactif ;
- réfection du filtre du bassin intérieur ;
- remplacement des éclairages au sodium par du LED ;
- nouveau système d'accès du public aux vestiaires (notamment pour les personnes à mobilité réduite).

Le gymnase intercommunal situé à Montfort l'Amaury, accueillant notamment les associations sportives et les élèves du collège Ravel, a bénéficié durant l'été 2018 de travaux :

- réfection totale des peintures ;
- passage de l'éclairage en leds avec détecteur de présence ;
- réhabilitation des sanitaires ;
- accès sécurité incendie ;
- nouveau système d'accès plus pratique et sécurisé.





Aménagement des gares du territoire

L'accès aux parcs de stationnement des trois gares situées sur la ligne N (Villiers – Neauphle – Pontchartrain, Montfort l'Amaury – Méré et Garancières – La-Queue) est gratuit alors qu'une tarification a été mise en place sur les parkings voisins du territoire de la Communauté de Communes. Par conséquent, les véhicules des communes extérieures à Cœur d'Yvelines stationnent sur les parkings de l'intercommunalité afin de bénéficier de la gratuité appliquée sur le territoire. Il en résulte une saturation totale et un stationnement sauvage abondant aux abords des gares.





Projections de
l'aménagement
de la gare de Montfort
l'Amaury-Méré



*En gare de
Montfort-Méré,
la mise en
place d'un tarif
différencié
permettra de
mettre fin à la
saturation des
parkings en
garantissant
une place
disponible.*

Gares de Villiers-Neauphle-Jouars et Garancières-La-Queue

Les gares de Villiers – Neauphle – Pontchartrain et Garancières–La-Queue ont été sélectionnées pour faire partie du programme *10 000 places en Ile-de-France* imposant la mise en place d'une offre payante de stationnement uniforme sur le parc relais des gares.

La SNCF, propriétaire foncier des parkings des gares de Garancières – La-Queue et de Villiers – Neauphle – Jouars, appliquera une tarification de 20€ par mois. La SNCF prendra intégralement à sa charge le coût des aménagements et la gestion future avec le soutien financier d'IDF Mobilités.

La Communauté de Communes Cœur d'Yvelines ne gère donc ni la réalisation, ni le fonctionnement, ni les abonnements du Parc Relais en cours de travaux de part et d'autre de la gare de Villiers-Neauphle-Jouars. Il en sera de même pour le futur parc de stationnement de la gare de Garancières – La-Queue.

L'intervention de la Communauté de Communes se limite au stationnement sur les parkings dont elle est proprié-

taire, à proximité de la gare de Villiers-Saint-Frédéric, et consistant en l'installation, en accord avec la commune :

- de parcmètres pour 117 places sur voie publique (40 places rue de la gare, 35 places route de Beynes et 42 places à proximité du lycée Viollet-le-Duc) ;
- de la mise en enclos par barrières automatiques du parking proche du lycée avec mise en place d'une tarification de 20€ par mois conformément à la tarification du parc relais de la SNCF avec l'installation d'une vidéo-protection. Leur mise en service étant prévue en fin d'année 2019.

La Communauté de Communes prendra également à sa charge l'installation d'abris à vélos sécurisés sur ces deux gares.

Gare de Montfort-Méré

Le foncier aux abords immédiats de la gare de Montfort-Méré appartient à la Commune de Méré et à Cœur d'Yvelines.

Les parkings situés en dehors de Cœur d'Yvelines, non labellisés IDF Mobilités, pratiquent généralement des tarifs supérieurs (ex. Houdan 31€ par mois). Face au risque que le tarif proposé (20€) ne soit pas suffisamment dissuasif pour réduire la fréquentation des véhicules extérieurs à la Communauté de Communes, Cœur d'Yvelines financera, sur ses fonds propres, une part de l'aménagement de nouvelles capacités de stationnement selon un tarif différencié, pour la gare de Montfort-Méré et selon les termes de la convention de délégation de service public.

La mise en place d'un tarif différencié (17€ par mois pour les habitants du territoire, 34€ pour les extérieurs) permettra de mettre fin à la saturation des parkings en garantissant une place disponible. Des tarifications horaires seront également prévues.

La Communauté de Communes aura donc en charge l'aménagement de la gare de Montfort-Méré et ses abords avec la :

- création de 150 places supplémentaires ;
- sécurisation du cheminement piéton ;
- réfection du parvis de la gare ;
- création de services pour les usagers (sécurisation par vidéo-protection, bornes de recharge pour véhicules électriques, places motos couvertes, consigne à casques...)

La mise en service est prévue à la fin de l'année 2019. ■



REZO POUCE L'AUTOSTOP ORGANISÉ

Rezo Pouce, premier réseau d'autostop organisé en France, est un moyen de déplacement complémentaire sur les territoires ruraux et péri-urbains. Il sécurise l'autostop par le biais de l'identification des usagers qui, lors de leur inscription gratuite en mairie ou sur internet, fournissent une copie de leur carte d'identité, signent la charte et reçoivent une carte de membre et un autocollant pour le pare-brise du conducteur.

Chaque conducteur, avant le départ, lance une application dédiée et visualise les autostoppeurs dans les environs. L'autostoppeur saisit sa destination sur l'application et attend qu'un conducteur propose de le prendre au cours de son trajet. Si l'autostoppeur n'est pas connecté, il se rend sur les points « arrêt Rezo Pouce » et sera pris en moyenne en moins de 6 minutes.

19 communes du territoire adhèrent au dispositif. **La Communauté de Communes a décidé d'adhérer**, à titre expérimental, pour l'ensemble des 31 communes permettant ainsi de déployer le dispositif sur l'ensemble du territoire. Une évaluation sera faite au terme d'un an d'exploitation.

Déchets ménagers

Une compétence « Cœur d'Yvelines »

La Communauté de Communes Cœur d'Yvelines exerce la compétence « Collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » depuis le 1^{er} janvier 2005.

Après l'extension de son périmètre le 1^{er} janvier 2014, elle exerce la compétence en direct pour 7 communes, est adhérente au SIEED pour 23 communes et est adhérente au SICTOM de Rambouillet pour 1 commune.

L'organisation du service peut ainsi légèrement varier d'une commune à l'autre mais les objectifs et les obligations réglementaires restent identiques.

Qu'appelle-t-on déchets ménagers ?

Les déchets ménagers englobent tous les déchets, non recyclables ou pas encore recyclés, produits par les particuliers dans leur vie quotidienne. Ceci exclut donc tous les déchets d'activités industrielles, artisanales ou commerciales.

Pourquoi réduire ses déchets ?

Réduire l'impact sur l'environnement
Moins de déchets permet d'économiser les ressources naturelles, de consommer moins d'énergie et de diminuer les impacts de la pollution issue du traitement des déchets.

Maîtriser les coûts

La prise en charge des déchets, financée uniquement avec la Taxe d'Ordures Ménagères, comprend la collecte et le traitement. Le coût de ces deux étapes tend à

augmenter. Il est donc important de maîtriser les volumes (NB : chaque habitant produit sur notre territoire plus de 500kg de déchets par an).

Respecter la réglementation

Le Grenelle de l'environnement et la loi de transition énergétique du 18 août 2015 ont fixé des objectifs de réduction des déchets à horizon 2020 : -10% par rapport à 2010.

Comment bien trier ses déchets ?

Il est important de savoir trier ses déchets afin d'alléger nos poubelles : elles débordent de déchets qui pourraient être valorisés grâce au recyclage !

Voici quelques conseils pour trier facilement.

TOUS les emballages suivants, en papier, carton, acier, aluminium et briques alimentaires se recyclent :

- acier et aluminium : canette, boîte de conserve, aérosol... (100% recyclables, à l'infini et sans pertes de propriétés) ;
- papier et carton : revues et journaux, enveloppes même à fenêtre, boîte de céréales ou de biscuit, boîte de pâtes ou de riz...
- briques alimentaires : lait, soupe...

Les emballages plastiques se recyclent aussi mais uniquement les bouteilles et flacons :

- dans la cuisine : bouteille de liquide vaisselle, bouteille d'huile...
- dans la salle de bain : shampoings, gel douche...

Le verre se recycle à l'infini car on peut le fondre et le réutiliser très facilement. Il s'agit des bouteilles, bocaux et pots en verre. Attention les verres de « vaisselle » (verres à

pied, plats...) ne se recyclent pas. Vous ne pouvez donc pas le mettre dans le conteneur à verre avec le reste.

Si vous avez un doute, n'hésitez pas, jetez dans la poubelle normale. En effet, les erreurs de tri (qui représentent 25% du bac jaune) coûtent cher puisqu'il faut les rediriger vers le circuit d'incinération des ordures ménagères.

Voici 3 astuces supplémentaires pour vous aider :

- vous pouvez laisser les bouchons sur les bouteilles plastiques ;
- vous n'avez pas besoin de nettoyer les emballages, ils doivent seulement être vides ;
- vous ne devez pas imbriquer les emballages, ni les mettre dans des sacs plastiques.

Comment réduire ses déchets ?

Les emballages : Chacun peut participer à la diminution du volume de ses déchets par son action d'achat en privilégiant les produits en vrac ou avec un emballage minimum.

Les déchets verts : Il s'agit du déchet dont les tonnages ont le plus augmenté, notamment par l'interdiction du brûlage et le changement de nos habitudes de jardinage ; des solutions alternatives existent : compostage, paillage, mulching, ramassage uniquement des feuilles « qui doivent l'être » ...

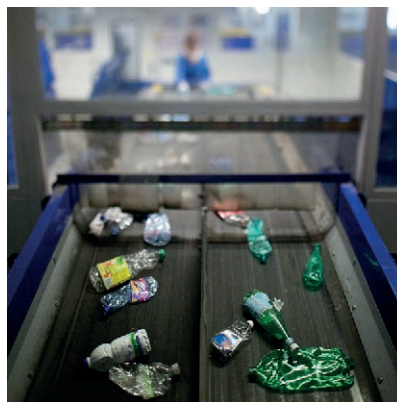
Utilisez les filières spécifiques

De nombreux déchets doivent être recyclés avec une attention toute particulière. C'est le cas notamment des DEEE (Déchets d'Équipements Électroniques) : appareils informatiques ou multimédia, petit ou gros électroménager, clés USB, téléphones portables...

Il est donc important de penser à les apporter en déchèterie ou en magasin (NB : les DEEE ne sont plus collectés en porte à porte avec les encombrants). Les piles et les ampoules doivent également être amenées dans les points de collecte prévus à cet effet. Tous ces matériaux sont extrêmement polluants et ne doivent pas se retrouver dans votre poubelle d'ordures ménagères.

Il est important de rappeler que « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ».

Enfin, Cœur d'Yvelines procède actuellement à une étude des coûts de collecte dans la perspective du prochain marché (2020) et d'une organisation nouvelle plus économe de l'argent public disponible. ■



Route des Nourrices

Dans le cadre de sa compétence « création, aménagement et entretien de la voirie » pour des opérations déclarées d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes est en charge de la route des Nourrices à Thiverval-Grignon. Cette voie dessert une zone où de nombreux acteurs du traitement des déchets ménagers sont installés.

On y trouve notamment le SIDOMPE (Syndicat Mixte pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Énergie). Il traite les déchets des habitants de 116 communes pour une population de près de 465 000 habitants dans deux centres distincts : le centre de valorisation des déchets ménagers et assimilés (leur incinération produit de l'énergie électrique permettant de chauffer 4 500 logements) et le centre de tri, chargé des emballages ménagers recyclables.

Le trafic de poids lourds très important (autour de 600 véhicules/jour) a fortement dégradé la chaussée et rendu indispensable une réfection complète.

Après consultation sous la forme d'une procédure adaptée, la Société Colas a été retenue pour réaliser le chantier pour un montant de 582 911,20 € HT.

Ouvert début août, le chantier s'est achevé début septembre. Afin de minimiser la gêne pour les utilisateurs et tenir compte des installations dont l'accès doit être assuré 24 h / 24 h, une partie des travaux a été effectuée de nuit.

← Travaux sur la route des Nourrices

↓ La route des Nourrices après la réfection

AUDIT

ÉNERGÉTIQUE

Les statuts de la Communauté de Communes prévoient, dans le cadre de sa compétence de protection et de mise en valeur de l'environnement, le diagnostic et la rénovation énergétique et thermique des bâtiments.

Le principe de cet audit répond :

- aux objectifs environnementaux de la loi sur la transition énergétique qui prévoit, notamment, une réduction des gaz à effet de serre de 40% à l'horizon 2030 ;
- à l'objectif économique de réduction des frais de fonctionnement des bâtiments communaux.

Il comprend quatre phases :

- un état des lieux ;
- un bilan énergétique avec des préconisations ;
- un programme d'amélioration ;
- une analyse financière des mesures recommandées.

Après consultation des communes, une liste de 57 bâtiments présentant des coûts énergétiques importants et nécessitant des travaux à court ou moyen terme, a été établie (soit environ 38 000m²).

La société retenue pour effectuer cette opération a été désignée en 2018. Il s'agit de la Société Géo Énergie pour un montant de 116 375 €.

La mission a débuté en juillet 2018 et l'ensemble des rapports, par bâtiment, sera rendu mi 2019.

Coeur d'Yvelines compte accompagner les communes dans la mise en oeuvre des préconisations de l'audit.

Nouveau site internet

MIEUX VOUS INFORMER

Plus moderne, plus pratique, plus proche de vous... Le site Internet de la Communauté de Communes a été totalement repensé fin 2018 afin de présenter l'ensemble des missions de l'intercommunalité, alliant développement du territoire et préservation de son identité rurale.

Ce nouveau site internet facilite l'accès aux informations que vous recherchez et offre une navigation simplifiée et intuitive. Il vous permet de découvrir le fonctionnement de Cœur d'Yvelines, de vous renseigner sur les tarifs et les horaires de la piscine intercommunale ou encore d'effectuer certaines démarches (formulaire de demande de containers).

Ce nouveau site s'adapte automatiquement à vos écrans tablettes ou smartphones via la technologie « responsive design ».



www.coeur-yvelines.fr

